

2012_B229

OBJET : Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique pour l'année 2012

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyoubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – PELLENCO Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(s) :

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Jean-Claude PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement Economique et emploi – Interventions Economiques

Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère économique pour l'année 2012
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations à caractère économique pour l'année 2012. Dans ce dossier sont présentées 26 demandes ayant reçu un avis favorable de la commission du développement économique du 7 juin 2012 pour un montant total de 322 450 euros.

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par la Communauté du Pays d'Aix.

A ce titre, la Communauté du Pays d'Aix propose de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de notre politique de développement économique :

1. LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES,

Ces associations ont pour vocation de proposer une assistance et un accompagnement aux porteurs de projets. Elles proposent un éventail de dispositifs capables d'évaluer la faisabilité du projet, sa fiabilité, sa viabilité... et permettent ainsi de limiter les risques d'échecs. Chaque association a sa spécificité et une bonne connaissance des acteurs leur permet de cerner les besoins du porteur de projet et de le diriger jusqu'à son interlocuteur privilégié.

2. LE SOUTIEN A L'INNOVATION ET AUX FILIERES D'EXCELLENCE

La politique de soutien aux filières d'excellence se caractérise par une politique d'accompagnement des pôles de compétitivité, structures créées par l'Etat. Mise en place en 2005, la politique des pôles de compétitivité a pour objectif de renforcer la compétitivité de l'économie française et de développer la croissance et l'emploi. Elle encourage les démarches partenariales entre trois acteurs clés de l'innovation (les entreprises, les établissements de recherche et les organismes de formation), autour d'une stratégie commune, sur une thématique et un territoire donnés.

3. ANIMATIONS, COMMUNICATION, EVENEMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE

Il s'agit de permettre à des associations qui n'ont pas toutes un caractère économique de maintenir des événements ancrés dans les communes et qui procèdent de façon indirecte au rayonnement du territoire

4. LE DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Ces associations ont pour vocation de tisser sur les zones principales d'activités des réseaux d'échanges et d'informations, de mutualiser les offres de services (déchets, transports, sécurité, emplois...). Elles sont indispensables au bon fonctionnement d'une zone.

Les demandes de subventions sont répertoriées dans les 2 tableaux ci-dessous

Demandes de subvention au titre du fonctionnement général

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association (En euros)	Subvention sollicitée (en euros)	Subvention proposée par la commission thématique (en euros)	Taux de couverture de la subvention	Convention d'objectifs oui/non
112	INSTITUT REGIONAL CREATION DEVELOPPEMENT ENTREPRISES	ICE	16 000	88 000	34 000	16 000	18,19%	NON
391	COMITE DU BASSIN D'EMPLOI SUD LUBERON	ICE	15 000	106 920	22 000	15 000	14,03%	NON
434	HISTOIRE D'ENTREPRISES	ICE	12 000	214 109	14 000	12 000	5,61%	NON

442	APICAM	ICE	4 000	18 351	10 000	2 000	10,90%	NON
466	RESEAU ENTREPRENDRE	ICE	10 000	109 000	15 000	10 000	9,18%	NON
477	CLITER	ICE	1 000	135 000	9 000	9 000	6,67%	NON
524	SUD LUBERON INTITIATIVE	ICE	10 000	181 000	15 000	10 000	5,53%	NON
564	IMPULSE	ICE	10 000	745 000	10 000	10 000	1,35%	NON
684	CENTRE EUROPEEN D'ENTREPRISES ET D'INNOVATION	ICE	20 000	923 726	20 000	20 000	2,17%	NON
764	ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE DES JEUNES ENTREPRENEURS	ICE	15 000	59 973	20 000	15 000	25,02%	NON
467	CAPENERGIES	PC	60 000	1 760 000	60 000	60 000	3,41%	OUI
970	EUROBIOMED	PC	10 000	1 104 000	10 000	10 000	0,91%	NON
1062	PEGASE	PC	30 000	1 134 000	30 000	30 000	2,65%	OUI
0	UNION DES METIERS ET DE L'INDUSTRIE HOTELIERE D'AIX ET PAYS D'AIX	ZA	3 000	76 890	20 000	3 000	3,91%	NON
162	ASSOCIATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE VENELLES	ZA	8 000	30 250	8 000	8 000	26,45%	NON
437	GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE LA HAUTE VALLEE DE L'ARC	ZA	50 000	70 160	25 000	22 000	31,36%	NON
507	GROUPEMENT DES ENTREPRISES DE PERTUIS ET ENVIONS	ZA	10 000	52 900	12 000	12 000	22,69%	NON
513	ASSOCIATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LAMBESC	ZA	3 000	24 436	5 000	5 000	20,47%	NON

888	ASSOCIATION DU POLE D'ACTIVITES D'EGUILLES	ZA	6 000	23 515	15 000	11 750	49,97%	NON
904	ASSOCIATION DES USAGERS DU PLATEAU ECONOMIQUE DE LA PILE DE SAINT-CANNAT	ZA	4 000	22 300	7 500	7 500	33,64%	NON
TOTAL						288 250		

Demandes de subvention au titre d'une action

N° GU	Manifestation et date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1 (en euros)	Budget global de l'action 2012 (en euros)	Subvention sollicitée 2012 (en euros)	Subvention proposée par la commission thématique (en euros)	Taux de couverture de la subvention	Convention d'objectifs oui/non
0	Création d'un DESU* « Devenir Entrepreneur »	UNIVERSITE PAUL CEZANNE	ICE	0 €	63 000	25 000	15 000	23,81%	NON
146	Séminaire franco-allemand biomasse et biogaz	CLUB D'AFFAIRES FRANCO-ALLEMAND DE PROVENCE	ICE	8 000	26 500	4 000	3 000	11,32%	NON
147	Conférence économique franco-allemande	CLUB D'AFFAIRES FRANCO-ALLEMAND DE PROVENCE	ICE		18 200	4 000	3 000	16,49%	NON
148	Plateforme d'échange sociétés françaises et allemande	CLUB D'AFFAIRES FRANCO-ALLEMAND DE PROVENCE	ICE		20 800	2 000	2 000	9,62%	NON
927	9ème conférence internationale les 21, 22 et 23 juin 2012	INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON ENVIRONMENTAL ISSUES	UR	1 200	67 000	4 000	1 200	1,80%	NON

975	33 ^{ème} Université d'Eté de la Nouvelle Economie	ASSOCIATION POUR LA LIBERTE ECONOMIQUE ET LE PROGRES SOCIAL	UR	10 000	44 900	10 000	10 000	22,28%	NON
TOTAL							34 200		

Sigles :

ICE Innovation et Création d'Entreprise

PC Pôle de Compétitivité

ZA Zone d'Activité

RI Relations Internationales

UR Université et Recherche

*DESU : Diplôme d'Etudes Supérieures d'Université

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2007-A449 du Conseil communautaire du 14 décembre 2007, validant le nouveau modèle de convention type afférent aux subventions d'un montant supérieur à 23 000 €,

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation d'attribution au Bureau, notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant d'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n° 2010-A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,

VU l'avis de la Commission du Développement Economique du 7 juin 2012,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions telles que définies dans les tableaux ci-dessus pour un montant global de 322 450 euros,
- **APPROUVER** les termes des conventions présentées en annexe,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les conventions et toutes les pièces relatives à ces dossiers ;
- **DIRE** que ce montant sera imputé sur la ligne 3A/90/6574 du budget 2012.

ANNEXE 1

Associations à caractère économique

*Critères d'attribution adoptés au cours du Conseil Communautaire du 24 juin 2010
(Délibération n° 2010-A099)*

Deux axes ont été retenus : l'un détermine la classe thématique dans laquelle doit s'insérer l'association, l'autre définit les conditions qui président à l'attribution d'une subvention.

Les thématiques :

- ⇒ la création, l'implantation, le développement, le soutien et le service aux entreprises,
- ⇒ la gestion, la coordination et l'animation des zones d'activités et de groupements de professionnels, avec en priorité, les zones d'activité transférées à la CPA,
- ⇒ la structuration, la coordination, l'animation des filières innovantes de la haute technologie, du développement durable, des pôles d'excellence et de compétitivité.

Les conditions d'attribution :

- ⇒ les associations doivent œuvrer en faveur du développement économique, les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles,
- ⇒ le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être attaché au territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,
- ⇒ la demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets,
- ⇒ l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre,
- ⇒ l'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il est demandé à l'association de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine,
- ⇒ toute association qui fait une demande de subvention à la CPA doit également solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés,
- ⇒ le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association.

Exception pour les actions à « caractère évènementiel » : les seules manifestations pouvant être subventionnées doivent viser à promouvoir l'une des thématiques suivantes : les énergies renouvelables, les hautes technologies et la défense de l'environnement, les produits du terroir.

Fiches associations et budgets prévisionnels 2012

DOSSIER N°	2012-000	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	812	7 juin 2012	28 juin 2012	
UNION DES METIERS ET DES INDUSTRIES D'AIX ET PAYS D'AIX				
PRESIDENT	Monsieur Jean-Paul BONNET			
SIEGE	AIX EN PROVENCE			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Syndicat Hôtelier			
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Ce syndicat a pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rassembler tous les hôteliers, restaurateurs et cafetiers de la ville d'Aix-en-Provence et de sa région en vue de l'étude, la représentation, la promotion, la défense de leurs intérêts professionnels • Veiller à la reconnaissance de la profession par sa présence dans les instances locales et par son action auprès de l'O.T., de la municipalité des administrations et des pouvoirs publics • D'affirmer son rôle de lien, de ressource, de réflexion, de conseil, de médiateur, de vecteur et de référent auprès des professionnels et de leurs salariés, des élus locaux, des intervenants, des experts et des services administratifs 			
AUTRES PARTENAIRES	CONSEIL GENERAL = 62 000 € DANS LE CADRE DU SUIVI ET DU PLACEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA DANS LA FILIERE HOTELLERIE ET RESTAURATION			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	76 890 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	20 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	3 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	3,91%	
MONTANT DE LA TRESORERIE	<u>9 794 €</u> au 30/09/2011	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	78 160 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	3 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	3,84%	
OBSERVATIONS				
MOYENS HUMAINS	Une vacataire de 0,2 ETP (lien entre professionnels et demandeurs d'emplois)			
LOCAUX	Un local de 50 m ² 13 rue Mazarine à Aix-en-Provence			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE				oui

L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN-PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
 DEPENSES = RECETTES. Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	4000
Fournitures non stockables (eau, énergie)	1500	Produits des activités annexes	4500
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	843	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
61 - Services extérieurs		Département (s)	
Sous-traitance générale		Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières	9820	Communauté du Pays d'Aix (indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	20.000
Entretien et réparation	1895	Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	527	Fonds Européens	
Documentation	523	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers	1443	Autres (à détailler) U.M.I.H.3	19.000
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Cotisations	18.000
Publicité, publications	7324	Autres (à détailler)	5000
Déplacements, missions et réceptions	10797	76 - Produits financiers	1390
Frais postaux et de télécommunication	428	77 - Produits exceptionnels	5000
Frais bancaires	16	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Divers			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	16204		
Charges sociales	8171		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles	17208		
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	76890	TOTAL RECETTES :	76890

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Aix en Provence le 8/12/2011

Signature du Président Jean Paul BONNET

[Signature]

U.M.I.H.

Cachet de l'Association d'Aix en Provence et Pays d'Aix

13Bis, rue Mazarine
13100 Aix en Provence
Tél./Fax : 04 42 93 33 89

DOSSIER N°	2012-112	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	109941	7 juin 2012	28 juin 2012	
INSTITUT REGIONAL CREATION DEVELOPPEMENT ENTREPRISES				
PRESIDENT	Monsieur Christian SAMAN			
SIEGE	AIX EN PROVENCE			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créé il y a 22 ans à l'initiative de chefs d'entreprises et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'IRCE : Institut Régional pour la Création et le développement des Entreprises, a pour objectif de contribuer au développement économique de la Région par le biais de soutiens aux parcours d'accompagnement des porteurs de projets.			
OBJET DE LA DEMANDE	Au cours de l'année 2011, 33 participants ont suivi un parcours proposé dans le cadre du CAP développement, dépassant l'objectif de l'année (20). Pour 2012, l'association mise sur 25 porteurs.			
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA sollicité pour 34 000 € dans le cadre du CAP Développement			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012 POUR LE CAP ACCOMPAGNEMENT	88 000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	34 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	16 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	18,19 %	
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	80 000 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	16 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	20 %	
OBSERVATIONS	Le montant de l'inscription au parcours est de 800 euros			
MOYENS HUMAINS	11 CDI pour l'ensemble des actions de l'IRCE			
LOCAUX	570 m ² ; loyer annuel = 87 000 € ; charges = 17 500 €			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				Oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES				La Région

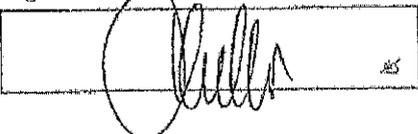
DEMANDE DE SUBVENTION 2012

ASSOCIATION DEVELOPPEMENT LOCAL DE PROVENANCE
 13090 AIX-EN-PROVENCE
 BRANVALES - MAIRIE DE LA COMMUNE DE BRANVALES

DEFICIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	220 000	70 - Vente de produits finis, prestations de services	300 000
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	200 000	Prestations	300 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	1178 277
Fournitures administratives	20 000	Etat (à détailler)	
	 A.D.E.M.E.....	16 000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
	 D.F.A.....	42 000
	 D.E.P.A.S.....	697 277
61 - Services extérieurs	272 000	Département (s)	50 000
Sous-traitance générale	90 000	Commune (s)	61 000
Locations mobilières et immobilières	150 000	Communauté du Pays d'Aix (indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	34 000
Entretien et réparation	25 000	Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	7 000	Fonds Européens	277 500
Documentation		Emplois Aides (ex CNASEA)	
Divers		Autres (à détailler)	
62 - Autres Services extérieurs	216 277	75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	123 277	Cotisations	
Publicité, publications	10 000	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	60 000	76 - Produits financiers	
Frais postaux et de télécommunication	18 000	77 - Produits exceptionnels	
Services bancaires		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Divers			
63 - Impôts et taxes	55 000		
Impôts et taxes sur rémunérations	55 000		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	700 000		
Salaires bruts	495 000		
Charges sociales	205 000		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions	15 000		
TOTAL DEPENSES :	1478 277	TOTAL RECETTES :	1478 277

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Fait à Aix-en-Provence le 2/12/2011

Signature du Président 

IRCE
 Basile des Micoouliers
 1940 Route de Loqui
 13090 AIX-EN-PROVENCE
 Tél. : 04 42 59 90 00

DESIGNER DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

Un exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'action.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	02/01/2012
Lieu(x) de réalisation	Siège IRCE Aix en Pce
Contenus et objectifs de l'action	Parcours d'accompagnement par Dirigeants
Public(s) ciblé(s)	Chefs d'entreprise & jeunes projets
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	12 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : e)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : 8000 e)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	73 000	Ressources propres	80 000
Achats		Vente	20 000
Prestations de services	11 800	Autres produits	
Matières et fournitures	1 200	Cotisations	
Services extérieurs	5 000		
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	34 000
		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs	14 000	Communauté du Pays d'Aix	34 000
Honoraires	10 000	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	2 000	Fonds Européens	
Déplacements, missions	2 000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel	50 000		
Salaires bruts	35 000		
Charges sociales	15 000		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	6 000		
TOTAL CHARGES :	88 600	TOTAL PRODUITS :	88 000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire

La subvention demandée à la CPA est de 54 000 €. Ce montant est de 61,1% du total des produits nets (hors contributions volontaires, prestations en nature & autres produits).

DOSSIER N°	2012-162	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	102403	7 juin 2012	28 juin 2012	
ASSOCIATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE VENELLES				
PRESIDENT	Monsieur Pierre POLO GARCIA			
SIEGE	VENELLES			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créée en 2000, cette association a pour but la promotion et l'animation du commerce de proximité, de l'artisanat, des PME-PMI de la commune de VENELLES			
OBJET DE LA DEMANDE	Fonctionnement général de l'association : manifestations commerciales ponctuelles, éditions des journaux "Vitrines@Venelles", animations diverses			
AUTRES PARTENAIRES	MAIRIE DE VENELLES = 10 000 € POUR LES MARDIS EN FETE			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	30 250 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	8 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	8 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	26,45%	
MONTANT DE LA TRESORERIE	0 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	27 910 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	8 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	28,66%	
OBSERVATIONS				
MOYENS HUMAINS	0			
LOCAUX				
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES				oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION				oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DEPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, exhibitions		Marchandises	3.200
Achats non stockables de matières et fournitures		Provisions	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (le détail)	
Fournitures spéciales d'achats, d'activités, de spectacles	4.000	Région (si)	
61 - Services extérieurs		Departement (si)	
Sous-traitance générale	16.670	Communauté de Communes DARBY EN FETES	11.000
Locations mobilières et immobilières		Communauté du Pays d'Abr <i>(principales h. non incluses dans les subventions attribuées par le CCPE)</i>	7.000
Entretien et réparation		Associations sociales et culturelles	
Assurances	3.000	Fonds d'affectation	
Documentation		Banques (si) (C.A.S.I.A.)	
FAVTS		Autres établissements	500
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4.000	Impôts	
Publicité, publications	5.000	Autres (le détail)	2.000
Déplacements, missions et réceptions	500	76 - Produits financiers	
Frais postaux et de télécommunication	200	77 - Produits exceptionnels	
Services bancaires		78 - Reprise aux amortissements et provisions	
Divers			
63 - Impôts et taxes	7.000		
Impôts et taxes sur les bénéfices			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	36.270	TOTAL RECETTES :	36.200

IMPORTANT - Il est tenu sur l'honnêteté et l'exactitude des renseignements mentionnés dans le présent document (bilan et comptes) et en conséquence, les résultats dans un second temps de l'attribution des fonds attribués.

M. le Président *Venelle* le 23/11/2011

Signature du Président

Cachet de l'Association

DOSSIER N°	2012-434	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	117234	7 juin 2012	28 juin 2012	
HISTOIRE D'ENTREPRISES				
PRESIDENT	Monsieur Xavier KOWALSKI			
SIEGE	VITROLLES CEDEX 9			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Pépinière d'entreprise généraliste			
OBJET DE LA DEMANDE	Depuis le 1er janvier 2011, cette association succède à Emergence Amicopter, pépinière d'entreprises dont le taux d'occupation avoisine 100 %.			
AUTRES PARTENAIRES	EN 2011 : CR PACA = 28 000 € CG 13 = 26 000 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	214 109 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	14 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	12 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	5,61%	
MONTANT DE LA TRESORERIE	861 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	155 980 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	12 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	7,69%	
OBSERVATIONS				
MOYENS HUMAINS	3 CDI/CDD à temps complet			
LOCAUX	586 m ² (pépinières) : loyer annuel = 62 232 € - Charges/an = 8 160 € Hôtel d'entreprises mis à disposition par la mairie de Vitrolles			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES				oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

DEBIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non affectés de matières et fournitures		Prestations	123 096
Fournitures non affectées (eau, énergie)	3 608	Produits des activités annexes	
Fournitures affectées et petit équipement	1 353	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	3 123	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		
		Région (s)	30 000
		
61 - Services extérieurs		Département (s)	30 000
		
Cours-formation générale		Commune (s)	10 000
		
Locations mobilières et immobilières	123 088	Communauté du Pays d'Aix (indiquer le montant total des subventions, soignée autrement de la CPA)	14 000
Entretien et réparation	9 319	Organismes sociaux (à détailler)	
		
Assurances	23	Fonds Européens	
Documentation		Emplois Aidés (ex CNASBA)	7 013
Divers	107	Autres (à détailler)	
		
62 - Autres Services extérieurs		76 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 979	Cotisations	
Publicités, publications		Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	4 960		
Frais postaux et de télécommunication	2 843	78 - Produits financiers	
Services bancaires	540	77 - Produits exceptionnels	
Divers		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	43 588		
Charges sociales	15 483		
Autres charges de personnel	2 141		
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	214 109	TOTAL RECETTES :	214 109

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (surtout complétée) et je m'engage à publier dans un second temps le montant des fonds attribués.

Fait à VITROLLES
Signature du Président

le 19/12/2011

Cachet de l'Association

FABRIQUE D'ENTREPRISES
100 Bd de l'Europe - BP 72082
13046 Vitrolles cedex 9
Tél. : 04 42 41 69 00
Fax : 04 42 41 69 19
Site : 529 272 208 0012 - APE 7022Z

DOSSIER N°	2012-437	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	3787	7 juin 2012	28 juin 2012	
GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE LA HAUTE VALLEE DE L'ARC				
PRESIDENT	Madame Christine FABRE			
SIEGE	ROUSSET			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créé en 1996, le groupement a pour mission de permettre aux entreprises du bassin d'emploi d'échanger et de mettre en place des actions en faveur du cadre de vie.			
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Organisation de la journée J'AIME L'ENTREPRISE dédiée aux Collégiens, Lycéens et Etudiants</p> <p>Poursuite des actions collectives de sensibilisation sur la sécurité au travail, l'amélioration des dessertes de transport en commun, la collecte des déchets, ...</p>			
AUTRES PARTENAIRES	POUR LES 50 ANS , LE CG 13 A VERSE UNE SUBVENTION DE 15 000 €, LE CR PACA, 10 000 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	70 160 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	25 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	22 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	31,36 %	
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	151 383 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	50 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	33,03 %	
OBSERVATIONS				
MOYENS HUMAINS	2 CDI			
LOCAUX	170 m ² : loyer = 7174 €, charges = 4050 €			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				Oui
L'ASSOCIATION A SOLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES				Oui

LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Oui

BUDGET 2012

DEPENSES	Prévisions 2012	RECETTES	Prévisions 2012
Frais de personnel			
Salaire net	18600	Ventes	
Charges Sociales	10230	Cotisations	32000
Formations	570		
Autres Achats et services externes			
- B.D.F.	1750		
- Eau	380		
- Fournitures de Bureau	1100		
- Matériel de bureau	1000	Subventions	
- Internet	1700	Conseil Général	8000
- Documentation, étude	4000	Communauté du Pays d' Aix	25000
- Loyer	7300		
- Nettoyage et entretien locaux	2000		
- Maintenance matériel	400	Participation des entreprises	800
- Assurances	720		
- Honoraire Fiduciaire Aix les Milles	1300		
- Personnel interimaire	1000		
- Relations publiques, Communication	4000		
- Animation	3000		
- Frais de déplacement	3000	Fonds propres	4210
- Missions, réceptions	5000		
- Poste, téléphone	2200	Participation J'Aime l'Entreprise	150
- Services bancaires	35		
- Impôts et taxes			
Taxe d'apprentissage	220		
Formation continue	175		
Cotisation Foncière	480		
Dotations aux amortissements			
Impôts sur les bénéfices			
Total	70160	Total	70160

Certifié exact le 20 Décembre 2011

La Trésorière
Nicole BIENVENU



La Présidente
Christine FABRE



DOSSIER N° 2012-442	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N 115822	7 juin 2012	28 juin 2012	
APICAM			
PRESIDENT	Monsieur Eric ARCAMONE		
SIEGE	AIX EN PROVENCE		
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créée en 2008, cette association a pour but d'aider les entreprises à anticiper les difficultés et permet de limiter les dépôts de bilans.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La subvention vise à abonder le fonctionnement général de l'association qui initie des actions de préventions en vue de limiter les difficultés des entreprises. Elle informe l'ensemble des acteurs économiques des diverses activités et missions des juges consulaires. Elle organise des congrès, colloques, séminaires et rencontres. Les juges du Tribunal de Commerce ne sont pas des professionnels, ils sont tous bénévoles au service d'une justice de qualité. Toutes les actions menées par ces juges le sont à leurs frais. Le bilan d'activités 2011 indique que l'association a reçu 250 entrepreneurs en difficultés, 39 mandats ont été reçus.</p> <p>Une intervention à l'Université d'Aix en Provence est programmée début 2012.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	ORDRE DES AVOCATS, CHAMBRE DES HUISSIERS		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2012	18 351 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	10 000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	2 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	10,90%
MONTANT DE LA TRESORERIE	601 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	18 007 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	4 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	22,21%
OBSERVATIONS			
MOYENS HUMAINS			
LOCAUX			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Oui et non		
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	oui		
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	oui		

L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
 Formulaire à compléter - 1 page de feuille annexe économique
DEPENSES - RECETTES

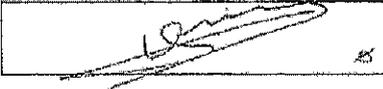
DEFICIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER :	
			601
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	601	74 - Subventions d'exploitation	17500
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	
		
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (a)	
		
61 - Services extérieurs		Département (a)	
		
Sous-traitance générale		Commune (a)	
		
Locations mobilières et immobilières	675	Communauté du Pays d'Aix (indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	10000
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
		
Assurances		Fonds Européens	
Documentation		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers		Autres (à détailler)	
		CC.M.P.	6000
		Association de la région	1500
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courants	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Cotisations	250
Publicité, publications	500	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	16048		
Frais postaux et de télécommunication	450	76 - Produits financiers	
Services bancaires	77	77 - Produits exceptionnels	
Divers		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	18351	TOTAL RECETTES :	18351

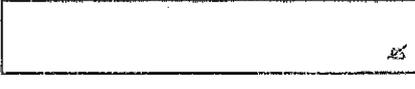
IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature et Cachet de l'Association

Fait à Aix en Provence le 23.12.2011

Signature du Président Cachet de l'Association





DOSSIER N°	2012-466	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	117218	7 juin 2012	28 juin 2012	
RESEAU ENTREPRENDRE				
PRESIDENT	Monsieur Gérard LESEUR			
SIEGE	MARSEILLE			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Structure juridique régionale rattachée à une fédération nationale.			
OBJET DE LA DEMANDE	L'objectif de l'association est l'accompagnement et le financement des projets à potentiel (PME générant plus de 5 emplois au départ) en s'appuyant sur le savoir-faire de patrons confirmés. Le Pays d'Aix représente aujourd'hui le quart de l'activité régionale de l'association, en lien avec les autres dispositifs (pépinières, ...). En juin 2011, l'association a ouvert une antenne aux Milles : à ce jour, elle compte 36 membres chefs d'entreprises. En 2011, 9 nouveaux entrepreneurs du Pays d'Aix ont été labellisés. Ils sont accompagnés d'un parrain du réseau et chacun de ces entrepreneurs est accompagné par un chef d'entreprise expérimenté. Ils ont bénéficié de 540 k€ engagés par l'association			
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 12 000 €; CG 13 = 8 500 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	109 000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	15 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	9,18 %	
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	65 000 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	15,38%	
OBSERVATIONS				
MOYENS HUMAINS	Sur la délégation régionale : 9 salariés : (8 CDI, 1 CUI)			
LOCAUX	Bureau d'accueil à Aix –les-Milles,			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				oui

L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	oui

Réseau Entreprendre PACA

Budget de l'antenne d'Aix Val de Durance 2012

Prévisionnel

En EUR	Total
PRODUITS	
Cotisations	73 500
Subventions	35 500
	<i>dont CPA</i> 15 000
	<i>dont CG 13</i> 8 500
	<i>dont CR</i> 12 000
TOTAL PRODUITS	109 000
CHARGES	
Fournitures	1 600
Sous-traitance	6 000
Loyers et charges locatives	2 500
Assurances	0
Documentation	0
Honoraires et travaux divers	0
Missions, déplacement, réception	3 700
Relations publiques, communication	2 300
Postes, téléphones et internet	1 340
Cotisations	4 960
Frais de personnel	72 000
Impôts et taxes	0
Autres charges	0
Total Charges (hors activité prêts)	94 400
Garantie OSEO	4 500
Provisions pour risques	10 100
Total Charges (activité prêts)	14 600
Total Charges	109 000

DOSSIER N°	2012-467	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	109079	7 juin 2012	28 juin 2012	
CAPENERGIES				
PRESIDENT	Madame Anne-Marie COLOMBIER			
SIEGE	SAINT PAUL LEZ DURANCE			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créé en 2005, le pôle de compétitivité CAPENERGIES a pour objet d'animer et de promouvoir les projets innovants dans la filière des énergies du futur			
OBJET DE LA DEMANDE	Soutien à la R&D (animation du réseau, accompagnement des projets collaboratifs, analyse technico-économique et labellisation des projets) : la filière représente plus de 50 000 emplois directs et implique plus de 10 000 entreprises régionales			
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 199 000 € FEDER = 500 000 € CPA = 60 000 € - TPA = 10 000 € - CANCA = 45 000 € - MPM = 10 000 € - CG 13 = 15 000 € - CG 04, 06, 83, 84 = 90 000 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	1 760 000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	60 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	60 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	3,41%	
MONTANT DE LA TRESORERIE	85 541 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	1 251 379 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	60 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	4,79%	
OBSERVATIONS				
MOYENS HUMAINS	5 CDI, 2 CDD + 5 mises à disposition			
LOCAUX	225 m ² mis à disposition par le CEA Cadarache			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				oui

L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

PROJET PREVENTIF GLOBAL DE L'ASSOCIATION
 Documentaire à compléter - Une de feuille annexée en copie
 DEMARCHES = RECETTES

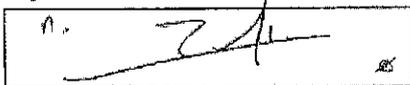
DEFICIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	6000	Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	5000	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	
	 DIRECTION D.P.A.C.A. 140000 €	130000
	 DIRECTION D.P.A.C.A. 50000 €	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
	 P.A.C.A.	139000
61 - Services extérieurs		Département (s)	
		105000
Sous-traitance générale	422700	Commune (s)	
		65000
Locations mobilières et immobilières	70000	Communauté du Pays d'Aix (indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	60000
Entretien et réparation	15000	Organismes sociaux (à détailler)	
		
Assurances	2000	Fonds Européens	100000
Documentation		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers	10000	Autres (à détailler)	
		
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	19000	Cotisations	20000
Publicité, publications	2000	Autres (à détailler)	5000
Déplacements, missions et réceptions	15000		
Frais postaux et de télécommunication	25000	76 - Produits financiers	
Services bancaires		77 - Produits exceptionnels	
Divers		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	361222		
Charges sociales	120362		
Autres charges de personnel	624000		
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	1260000	TOTAL RECETTES :	1260000

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Cadarauche le 27 / 12 / 2011
 Signature du Président

Cachet de l'Association



CAPENERGIES
 Château de Cadarache - Bât 908
 13108 SAINT PAUL LEZ DURANCHE
 Tél 04 42 25 37 09 - Fax 04 42 25 61 70
 SIRET 488 702 218 00014 - APE 913 E
 TVA FR 69 488 702 218

DOSSIER N°	2012-477	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	116238	7 juin 2012	28 juin 2012	
CLI ITER				
PRESIDENT	Monsieur Roger PIZOT			
SIEGE	SAINT PAUL LEZ DURANCE			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créée en 2008, l'association s'emploie à informer le public en matière de sûreté et de suivi de l'impact du fonctionnement d'ITER, sur les personnes et sur l'environnement			
OBJET DE LA DEMANDE	La subvention demandée permet à l'association d'organiser ses réunions d'information sur l'activité du chantier ITER et de diffuser les documents En 2011, la CLI a tenu 21 réunions.			
AUTRES PARTENAIRES	ETAT =27 000 €, CR PACA = 3 000 €, CG 13 = 49 000 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	135 000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	9 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	9 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	6,67%	
MONTANT DE LA TRESORERIE	40 279 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	75 000 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	1 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	1,33%	
OBSERVATIONS	BP 2012 augmenté de 206 % par rapport au budget réalisé en 2011			
MOYENS HUMAINS	2 personnes (1CDI à 60 % et un agent départemental mis à disposition à 50 %)			
LOCAUX				
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES				oui

LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION

oui

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou jointe

Il s'agit d'un formulaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	année 2012
Lieu(x) de réalisation	Dépt 13, 83, 04, 84
Contenus et objectifs de l'action	Suivi, concertation, information sur l'In
Public(s) ciblé(s)	Grand public
Nombre de participants / exposants	"
Nombre de spectateurs / visiteurs	"
Durée de l'action	année
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012

Formulaire à compléter pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

INDICATIONS ET RECOMMANDATIONS sur son budget les années suivantes

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	30000
Achats	1000	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		ASN	27000
Sous-traitance générale	1000	Région (s)	3000
		PACA	
		Département (s)	(BDR) 13 10000
			(VPS) 06 2000
		Commune (s)	(VIA) 83 3000
			(CVA) 84 3000
Autres Services extérieurs	2060	Communauté du Pays d'Alx	9000
Honoraires études	50000	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	18000	Fonds Européens	
Déplacements, missions	5500	Emplois Aidés (ex CNASIA)	
divers	1440	Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel	53200		
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	3000		
TOTAL CHARGES :	135000	TOTAL PRODUITS :	135000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Calculs :
La subvention demandée à la CPA de € représente % du total des produits
moins contributions volontaires. (montant demandé / total des produits) x 100

DOSSIER N° 2012-507	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N 105142	7 juin 2012	28 juin 2012	
GROUPEMENT DES ENTREPRISES DE PERTUIS ET ENVISONS			
PRESIDENT	Monsieur Florent LETIQUE		
SIEGE	PERTUIS		
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créé en 1983, le GEPE vise à favoriser les relations des acteurs économiques pour améliorer l'animation du bassin de Pertuis. L'association organise des réunions d'informations thématiques destinées à promouvoir le développement économique de la zone.		
OBJET DE LA DEMANDE	l'association sollicite une aide financière de 12 000 € pour la réalisation des services sur la zone d'activités de Pertuis : speed-dating GEPE, Trophées "Les clés de la réussite", les Echos-Infos, parrainage de la mission locale de Pertuis, manifestations "Club des Entreprises des Energies de la Victoire", mises en relations avec des experts (juristes, fiscalistes, économistes...etc)		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 482 €, CG 84 = 2 500 €, COMMUNE PERTUIS = 2 500 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2012	52 900 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	12 000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	12 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	22.69 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	-2 918 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	90 000 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	11,11%
OBSERVATIONS	Déficit 2011 = 5 218 € - L'association a renoncé à l'emploi d'une salariée à temps complet et envisage l'emploi d'une salariée à 20 h/mois.		
MOYENS HUMAINS	1 CDI		
LOCAUX	20 m ² ; loyer = 2 400 €/an 130 m ² ; loyer = 11 084 € + charges = 5 150 €		
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX			oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS			oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE			oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST			oui

DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	
L'ASSOCIATION A SOLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DEPENSES - RECETTES (à compléter en centimes d'euros)

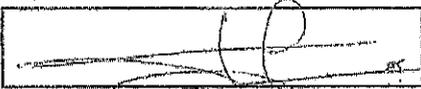
DEFICIT A REPORTER : 5220 pour info **EXCEDENT A REPORTER :**

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations <i>sois - Encaissement</i>	18700
Fournitures non stockables (eau, énergie)	350	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	700	Etat (à détailler)	
		
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	1400	Région (s)	
		
61 - Services extérieurs		Département (s)	
<i>ASE</i>	3790 <i>Conf. 64</i>	2500
<i>CE</i>		Commune (s)	
Sous-traitance générale	650 <i>Le Mans</i>	3000
		
Locations mobilières et immobilières		Communauté du Pays d'Aix <i>(indiquer le montant total des subventions, sollicités auprès de la CPA)</i>	12000
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
		
Assurances	160	Fonds Européens	
Documentation	250	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers	700	Autres (à détailler)	
		
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Cotisations	16200
Publicité, publications		Autres (à détailler) <i>manifestation</i>	8500
Déplacements, missions et réceptions	2000		
Frais postaux et de télécommunication	300	76 - Produits financiers	
Services bancaires	100	77 - Produits exceptionnels	
Divers		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	26000		
Charges sociales	16000		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	52900	TOTAL RECETTES :	52900

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Fait à Pertuis le 13/12/2011

Signature du Président



Cachet de l'Association
 Groupement des Entreprises de Pertuis
 et ses environs
 Zac Terre du Fort
 321, Rue Alain Balac
 84120 PERTUIS
 Tél. 06 24 01 77 30

DOSSIER N°	2012-513	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	114004	7 juin 2012	28 juin 2012	
ASSOCIATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LAMBESC				
PRESIDENT	Monsieur Philippe RAZEYRE			
SIEGE	LAMBESC			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créée en 2008, cette association a pour mission l'animation de la zone d'activités de La Bertoire à Lambesc			
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association a pour but de fédérer et de représenter les entreprises de la zone d'activités. Les actions renouvelées chaque années sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tables ouvertes (1/mois) entre les associations de Lambesc et Saint-Cannat, - réunions d'information CCIMP - réunions d'information sur l'extension de la ZA et les comptes-rendus aux entreprises - organisation d'une soirée au Festival de Guitare de Lambesc - participation au Forum de l'emploi (offres d'emplois des entreprises de la ZA) - participation au Salon de l'APEC (constitution d'une CVthèque) <p>Pour 2012, les actions d'AZALEE porteront également sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'extension de la ZA, - l'amélioration du cadre de vie, - la mise en place de services aux entreprises (mutualisation des achats administratifs, ramassage du courrier de la ZA, ...) - une réflexion pour structurer un groupement avec Saint-Cannat et Eguilles (GEZA) - le thème de la sécurité au travail - la convivialité du site Internet 			
AUTRES PARTENAIRES	EN 2011 : CG 13 = 2 000 €, LAMBESC = 1 500 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	24 436 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	5 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	5 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	20,47 %	
MONTANT DE LA TRESORERIE	14 665 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	14 100 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	3 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	21,28%	
OBSERVATIONS				
MOYENS HUMAINS	1 CAE			
LOCAUX				

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
 Formulaires à compléter. Pas de feuille annexes ou collée.
 DEPENSES RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFFICIT A REPORTER : _____ EXCEDENT A REPORTER : **3661**

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	1000	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	500.	Etat (à détailler)	
		
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (a)	
		
61 - Services extérieurs		Département (a)	4000
		
Sous-traitance générale		Commune (a)	3000.
		
Locations mobilières et immobilières		Communes du Pays d'Als	5000
		(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	
Entretien et réparation	400	Organismes sociaux (à détailler)	
		
Assurances		Fonds Européens	
Documentation		Emplois Aidés (ex CNASEA)	4200.
Divers		Autres (à détailler)	
Manifestations 2012	4000	
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	300	Cotisations	4575
Publicité, publications	1300	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	2500	
Frais postaux et de télécommunication	800	76 - Produits financiers	
Services bancaires	100	77 - Produits exceptionnels	
Divers	200	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	9800		
Charges sociales	3280		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES	24436	TOTAL RECETTES	24436

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Lambesc le 21 / 12 / 2011

Signature du Président Cachet de l'Association



Association AZALEE
 2 Av Fernand Julien
 13410 Lambesc
 SIREN 317 392 030
 www.zalambesc.com

la Trésorière 

DOSSIER N° 2012-524	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N 6013	7 juin 2012	28 juin 2012	
SUD LUBERON INITIATIVE			
PRESIDENT	Monsieur Franc ASTIE		
SIEGE	PERTUIS		
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créée en 1996, Sud Luberon Initiative a vocation à soutenir la création d'entreprise (appui technique et financier) dans le bassin d'emploi de Pertuis et de ses environs		
OBJET DE LA DEMANDE	Attribution de Prêts d'Honneur sur la commune de PERTUIS. En 2010, les entreprises aidées sur la commune de Pertuis représentaient 38 % des entreprises aidées par SLI.		
AUTRES PARTENAIRES			
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2012	181 000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	15 000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	5,53 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	72 970 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	120 000 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	0,00%
OBSERVATIONS			
MOYENS HUMAINS	1 CDI		
LOCAUX	48 m ² ; loyer/an = 6 932 €, charges annuelles = 1 415 € 130 m ² ; loyer = 11 084 € + charges = 5 150 €		
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	oui		
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	oui		
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	oui		
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	oui		
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	oui		
L'ASSOCIATION A SOLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui		
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	oui		

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée au collage
DEPENSES - RECETTES

DEFICIT A REPORTER :

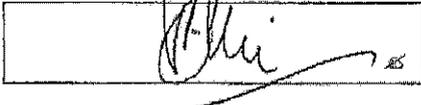
EXCEDENT A REPORTER : 49684

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
ATTRIBUTION PRÊTS D'HONNEUR	115 000	Marchandises	
Achats de spectacles, expositions		Produits - REMBOURSEMENTS PRÊTS D'HONNEUR	92 200
Achats non stockés de matières et fournitures		Produits des activités annexes	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	400	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures d'entretien et petit équipement		Etat (à détailler)	
Fournitures administratives		N.S.P.S.E.	11 600
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
61 - Services extérieurs		Conseil Régional ENCA	8 000
Sous-traitance générale		Département (s)	
Locations mobilières et immobilières	8 500	Conseil Général de Vaudoue	8 300
Entretien et réparation	300	Commune (s)	
Assurances	450	St. Amant	6 000
Documentation	100	Communauté du Pays d'Aix	
Divers		(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	15 000
62 - Autres Services extérieurs		Organismes sociaux (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 500	Fonds Européens	
Publicité, publications		Emplois Aidés (ex CNASBA)	
Déplacements, missions et réceptions	1 500	Autres (à détailler)	
Frais postaux et de télécommunication	1 550	Credit Agricole	4 500
Services bancaires	300	BPEL	2 300
Divers Cotisations	1 400	Coop 50	1 000
63 - Impôts et taxes		75 - Autres produits de gestion courante	
Impôts et taxes sur rémunérations		Cotisations	400
Autres impôts et taxes		Autres (à détailler) Remunération PGE	5 000
64 - Charges de personnel		76 - Produits financiers	
Salaires bruts	23 900	77 - Produits exceptionnels	
Charges sociales	18 400	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Autres charges de personnel	100		
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	181 000	TOTAL RECETTES :	181 000

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Fait à Perthus le 22/12/2011

Signature du Président



Cachet de l'Association

27 rue Louis Lumière - ZAC Saint-Martin
 34020 PERTUIS
 Tél : 04 90 79 24 52
 Fax : 04 90 79 24 53
 Email : david.sliouvanadze@f

DOSSIER N°	2012-564	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	111963	7 juin 2012	28 juin 2012	
IMPULSE				
PRESIDENT	Monsieur Jacques BOURDON			
SIEGE	MARSEILLE CEDEX 13			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créée en 2010, l'association a pour vocation d'accompagner, financer et promouvoir les projets de création d'entreprise valorisant la recherche publique. Il est labellisé par le Ministère de la recherche			
OBJET DE LA DEMANDE	En 2011, l'incubateur IMPULSE a incubé 116 projets donnant lieu à la création de 91 entreprises innovantes dont 38 implantées sur le Pays d'Aix. Durant l'année 2011, 8 nouvelles entreprises ont vu le jour sur le territoire de la CPA : CROSSLUX, ADIS INNOVATION, ECOGEOSAFE, CYTOPLAT, ANYCES, Laboratoire IN'OYA, AB INITIO et ENCAPSULIX avec une forte potentialité en terme d'emplois pour les années à venir.			
AUTRES PARTENAIRES	En 2011 : EUROPE = 280 000 €, ETAT = 82 000 €, CG 13 = 90 000 €, CG 84 = 14 000 €, VDM = 25 000 €, MPM = 10 000 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	745 000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	10 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	1,35%	
MONTANT DE LA TRESORERIE	550 000 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	825 000 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	1,21%	
OBSERVATIONS				
MOYENS HUMAINS	6 ETP en CDI			
LOCAUX	300 m ²			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST				oui

DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
 DEPENSES - RECETTES

DEFICIT A REPORTER :

EXCEDENT A REPORTER :

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	1000	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	1000	Etat (à détailler) MESR	175 000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s) PACA	99 000
61 - Services extérieurs		Département (s) C084	20 000
Sous-traitance générale		C613	90 000
Locations mobilières et immobilières	51 000	Commune (s) VDM	25 000
Entretien et réparation	5 000	M.P.M.	10 000
Assurances	1 000	Communes de la Région PACA	
Documentation	1 000	(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	
Divers	925 000	Organismes sociaux (à détailler)	
62 - Autres Services extérieurs		Fonds Européens	150 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	29 000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Publicité, publications	12 000	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	30 000	75 - Autres produits de gestion courante	
Frais postaux et de télécommunication	1 000	Cotisations	64 000
Services bancaires		Autres (à détailler) ressources propres	102 000
Divers	4 000	76 - Produits financiers	
63 - Impôts et taxes		77 - Produits exceptionnels	
Impôts et taxes sur rémunérations	2 000	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Autres impôts et taxes	4 000		
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	260 000		
Charges sociales	139 000		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES	765 000	TOTAL RECETTES	765 000

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature de l'Association

Fait à Aix-en-Provence le 15/12/2011

Signature du Président

Cachet de l'Association
Incubateur inter-universitaire IMPULSE
 MDI-Technopôle de Château-Gombert
 13452 Marseille Cedex 20
 Tél. : 04 91 10 01 45
 Fax : 04 91 10 01 43
 Email : contact@incubateur-impulse.com 5

DOSSIER N°	2012-684	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	103085	7 juin 2012	28 juin 2012	
CENTRE EUROPEEN D'ENTREPRISES ET D'INNOVATION				
PRESIDENT	Monsieur Daniel CESARIO			
SIEGE	AIX EN PROVENCE CEDEX 04			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créée en 1993, le CEEI a pour vocation l'aide à la création d'activités nouvelles par l'accueil et le suivi de porteurs de projets innovants.			
OBJET DE LA DEMANDE	Créée en 1993, l'association a pour but la mise en place et la gestion d'un ensemble de services favorisant la création d'activités nouvelles sur l'aire méditerranéenne et la positionner au niveau de la façade méditerranéenne et au niveau européen. Le CEEI compte parmi ses membres les collectivités territoriales (CR PACA, CG 13), ainsi que des entreprises telles que : Eurocopter, CEA Cadarache, EDF, Atmel, ...			
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 70 000 €, CG 13 = 200 000 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	923 726 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	20 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	20 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	2,17 %	
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	1 174 402 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	20 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	1,70%	
OBSERVATIONS				
MOYENS HUMAINS	12 CDI			
LOCAUX	1872 m ² (dont 1350 m ² mis à disposition); loyer du différentiel = 23 031 €/an; charges = 13 050 €/an			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				oui

L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
 Revenu à compléter - Pas de subv. annexes ou autres
 DEPENSES = RECETTES

DEFICIT A REPORTER :

EXCEDENT A REPORTER :

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	1350	Prestations	362 914
Fournitures non stockables (eau, énergie)	20 800	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	5300	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	4250	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s) <i>Paca</i>	70 000
61 - Services extérieurs		Département (s) <i>B.du.R.</i>	200 000
Sous-traitance générale		Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières	46228	Communauté du Pays d'Alx <i>(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)</i>	20 000
Entretien et réparation	68 917	Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	10 000	Fonds Européens	210 000
Documentation	8 170	Emplois Aidés (ex ONASEA)	
Divers		Autres (à détailler)	110 000
62 - Autres Services extérieurs		<i>S.N.A. 38000</i>	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	46 728	<i>Deduire 2000</i>	
Publicité, publications	6 000	75 - Autres produits de gestion courante	
Déplacements, missions et réceptions	27 410	Cotisations	18 100
Frais postaux et de télécommunication	43 710	Autres (à détailler)	
Services bancaires	280	76 - Produits financiers	
Divers <i>Cohésions</i>	865	77 - Produits exceptionnels	
63 - Impôts et taxes		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Impôts et taxes sur rémunérations	29 634	<i>Quote part de subv. vicé</i>	2 409
Autres impôts et taxes	7 500		
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	408 861		
Charges sociales	174 757		
Autres charges de personnel <i>stagiaire</i>	26 17		
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions	14 740		
TOTAL DEPENSES :	923 726	TOTAL RECETTES :	923 726

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à *Aix, en Pce* le *28/12/11*

Signature du Président

Cachet de l'Association
C.E.I. Provence
 Domaine du Petit Arbois - B.P. 88
 13545 AIX-EN-PROVENCE Cedex 4
 (33)04 42 97 18 18 - (33)04 42 97 18 18
 SIREN 392 640 405

DOSSIER N° 2012-764	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N 108789	7 juin 2012	28 juin 2012	
ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE DES JEUNES ENTREPRENEURS			
PRESIDENT	Monsieur Christian LORIDON		
SIEGE	MARSEILLE		
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créée en 1998, l'association a pour vocation d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs démarches de création d'entreprise.		
OBJET DE LA DEMANDE	Couveuse d'entreprises nationale, l'association s'engage, en partenariat avec la Ville de Vitrolles, à réaliser une couveuse BOREAL : il s'agit de proposer aux porteurs de projet un espace de travail collectif : la ville de Vitrolles s'est engagée à réaliser l'aménagement de l'ancien CFAI (400 m ²) pour le mettre à disposition de l'ADIJE. D'autres structures pourront y tenir une permanence : PAI, Accès Conseil, l'ADIE... L'association travaille également à la mise en oeuvre d'un "certificat d'entrepreneur" inscrit au RNCP (Registre national de la Certification Professionnelle). L'association mène également une réflexion sur la construction d'une union régionale des couveuses d'entreprises.		
AUTRES PARTENAIRES	EN 2011 : CR PACA = 171 000 €, CG 13 = 40 000 €, VILLE DE MARSEILLE = 20 000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2012	59 973 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	20 000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	15 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	25,02%
MONTANT DE LA TRESORERIE	22 042 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	50 965 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	15 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	29,43%
OBSERVATIONS	22 042 €		
MOYENS HUMAINS	1 CDI sur l'antenne d'Aix		
LOCAUX	70 m ² sur Vitrolles 130 m ² ; loyer = 11 084 € + charges = 5 150 €		
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX			oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS			oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE			oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST			oui

DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	oui

DESIGNER DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1. Exemple à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA doit être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	02/10/12
Lieu(x) de réalisation	VITROLLES
Contenus et objectifs de l'action	15 ACCOMPAGNEMENTS EN CREATION D'ENT
Public(s) ciblé(s)	DÉTACHÉS D'EMPLOI
Nombre de participants / exposants	15
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 AN
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.

DEPENSES = RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	797	Ressources propres	
Achats	/	Vente	
Prestations de services		Autres produits	625
Matières et fournitures	197	Cotisations	3350
Services extérieurs	5315		
Locations	2436		
Entretien	886	Subventions demandées :	53625
Assurances	88	Etat (à détailler)	
		
Sous-balance	107	Région (s)	21395
Documentation	498	Département (s)	5000
		
		Commune (s)	
		
Autres Services extérieurs	5448	Communauté du Pays d'Aix	20000
Honoraires	1661	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	664	2000
Déplacements, missions	1883	Fonds Européens	5250
Affranchissements, Téléphone	1240	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Charges de personnel	45652	Autres recettes attendues (à détailler)	
Salaires bruts	45094	
Charges sociales		Ramonnage / Nettoyage	2373
Autres charges de personnel	558		
Autres frais généraux	2959		
TOTAL CHARGES :	59973	TOTAL PRODUITS :	59913

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de € représente % du total des produits nets contributions volontaires. (montant de la subvention / total des produits nets)

DOSSIER N°	2012-888	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	6164	7 juin 2012	28 juin 2012	
ASSOCIATION DU POLE D'ACTIVITES D'EGUILLES				
PRESIDENT	Monsieur Michel HONORAT			
SIEGE	EGUILLES			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créée en 1996, l'association a pour objet la promotion et le développement de la zone d'activités d'Eguilles			
OBJET DE LA DEMANDE	L'association envisage pour 2012 : <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un point d'accueil "Point I" - le déménagement du siège de l'association jouxtant le Point I, - l'inauguration du nouveau siège social - l'acquisition d'un rétro-projecteur, - la location de 2 défibrillateurs situés à 2 endroits distincts du Pôle - l'organisation de formations aux manipulations des défibrillateurs - diverses réunions (avec la commune d'Eguilles, Médecine du Travail, CCIMP, CPA...) - mise en place d'un partenariat avec les associations de ZA de Saint-Cannat et de Lambesc) - - Fête du Pôle 			
AUTRES PARTENAIRES	En 2011, LA MAIRIE D'EGUILLES = 1 000 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	23 515 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	15 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	11 750 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	49,97 %	
MONTANT DE LA TRESORERIE	réclamé le 9 mars 2012 par mail	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	14 800 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	6 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	40,54%	
OBSERVATIONS	Budget prévisionnel 2012 en augmentation de 59 % par rapport à celui de 2011.			
MOYENS HUMAINS	1 permanent à temps partiel			
LOCAUX	aucun			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				oui

L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DEPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Merchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	50,00	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	250,00	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
61 - Services extérieurs		Département (s)	
Sous-traitance générale		Commune (s) <i>Eguilles</i>	1000,00
Locations mobilières et immobilières	4775,00	Communauté du Pays d'Alx (indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	15000,00
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	1000,00	Fonds Européens	
Documentation		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers		Autres (à détailler)	
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	820,00	Cotisations	1515,00
Publicité, publications	500,00	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	2000,00	76 - Produits financiers	
Frais postaux et de télécommunication	1250,00	77 - Produits exceptionnels	
Services bancaires	70,00	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Divers	600,00		
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	7000,00		
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	5000,00		
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	23575	TOTAL RECETTES :	23575

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à *Eguilles* le *15/11/2011* A.P.A.E.

Signature du Président

Association des Pêcheurs et Pisciculteurs d'Eguilles
 360 Rue Obsidienne
 13510 EGUILLES

Tel 04 42 92 36 57 Fax 04 42 92 34 02

DOSSIER N°	2012-904	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	110480	7 juin 2012	28 juin 2012	
ASSOCIATION DES USAGERS DU PLATEAU ECONOMIQUE DE LA PILE DE SAINT-CANNAT				
PRESIDENT	Monsieur Ivan PION-GOUREAU			
SIEGE	SAINT CANNAT			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créée en 2005, l'association œuvre en faveur du dynamisme de la zone d'activités			
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association, en liaison permanente avec les acteurs économiques et les élus, œuvre à la diffusion immédiate des informations : offres et demandes d'emplois, actualités juridiques et économiques, newsletter bimestrielle, réunions thématiques, forum inter-entreprises...</p> <p>L'association travaille en collaboration avec le pôle d'Eguilles et de Lambesc pour développer des partenariats économiques. Dossier bien avancé avec Lambesc.</p>			
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 2 000 €, CG 13 = 2 000 €, COMMUNE = 1 000 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	22 300 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	7 500 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	7 500 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	33,64 %	
MONTANT DE LA TRESORERIE	11 934 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	18 200 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	4 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	21,98%	
OBSERVATIONS	Le résultat d'exploitation 2011 est positif (+ 1 619 €)			
MOYENS HUMAINS	1 permanente à temps partiel			
LOCAUX				
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				oui

L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	non

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION
 PRÉSENTÉ EN VUE DE LA DÉTERMINATION DES MONTANTS DES SUBVENTIONS
 DÉPENSES RECETTES

DEFICIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions	2.600	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	2.300	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	850	Etat (à détailler)	
		
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	2000
		
61 - Services extérieurs		Département (s)	7500
		
Sous-traitance générale		Commune (s)	2000
		
Locations mobilières et immobilières	550	Communauté du Pays d'Als (indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	7500
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
		
Assurances	380	Fonds Européens	
Documentation		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers		Autres (à détailler)	
		
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Cotisations	3300
Publicité, publications	2500	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	4200		
Frais postaux et de télécommunication	400	76 - Produits financiers	
Services bancaires	35	77 - Produits exceptionnels	
Divers		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	2920		
Charges sociales	3565		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	22 300	TOTAL RECETTES :	22 300

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Fait à... St Cannat le 30/12/11

Signature du Président Cachet de l'Association

A.P.A.E.P.
 ASSOCIATION DES USAGERS
 Plateau d'Activité Economique St Cannat
 10700 SAINT-CANNAT
 Tél. +33 680 08 64 95

DOSSIER N°	2012-970	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	114969	7 juin 2012	28 juin 2012	
EUROBIOMED				
PRESIDENT	Monsieur Jacque BERTHE			
SIEGE	MARSEILLE			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créée en 2005 pour animer et développer la filière santé, contribuer au développement des entreprises liées aux sciences et technologies du vivant.			
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite le même montant qu'en 2011 pour poursuivre l'animation, la promotion et de développement du pôle de compétitivité sur le territoire de la CPA. L'association continue à étendre son réseau d'ingénierie de projets pour la filière santé.			
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA, CR LR, CG 06, 13, 30, 34, 83, AGGLO MONTPELLIER, MPM ...			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	1 104 000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	203 adhérents ; montant de la cotisation : de 0 à 2 400 € (fonction du nombre de salariés dans la structure)	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	0,91%	
MONTANT DE LA TRESORERIE		RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	1 020 000 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	0,98%	
OBSERVATIONS	203 adhérents ; montant de la cotisation : de 0 à 2 400 € en fonction du nombre de salariés dans la structure			
MOYENS HUMAINS	7 CDI			
LOCAUX	136 m ² Loyer = 41 314 €			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				oui

L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	oui

Budget prévisionnel consolidé 2012 : Fonctionnement / Animation			
Intitulé des dépenses	Budget HT	Ressources	Budget
60 - Achats	51 000	Fonctionnement/actions/projets	51 000
604 - Achat d'étude prestations de services	30 000	DIRECOTE	30 000
606 - Achats . fournitures	2 000	CC 10	2 000
607 - Achats de marchandises	19 000	CC 11	19 000
61 - Services extérieurs	255 000	CC 12	255 000
611 - Sous traitance générale		CC 13	
612 - Redevance de crédit bail	8 000	CC 14	8 000
613 - Locations	58 000	CC 15	58 000
614 - Charges locatives	3 000	CC 16	3 000
615 - Entretien des locaux	2 000	CC 17	2 000
617 - Etudes Recherches	0	CC 18	0
616 - Assurances	4 000	CC 19	4 000
6185 - frais de colloque, séminaires, conférences, congrès	110 000	CC 20	110 000
FABS	70 000	CC 21	70 000
62 - Autres services extérieurs	200 000	CC 22	200 000
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	82 000	CC 23	82 000
623 - Publicité, publications, relations publiques	66 000	CC 24	66 000
624 - transport de biens et transport coll..	3 000	CC 25	3 000
625 - Déplacements, missions et réceptions	15 000	CC 26	15 000
626 - Frais postaux et frais de télécom.	16 000	CC 27	16 000
628 - Adhésion	18 000	CC 28	18 000
64 - Charges de personnel	478 000	CC 29	478 000
65 - Autres charges (financières)	3 000	CC 30	3 000
68 - Dotations aux amortissements	10 000	CC 31	10 000
Emplois des contributions en nature (3)	110 000	CC 32	110 000
Total dépenses	1 104 000	Total ressources	1104000

32,52 % autofin

DOSSIER N°	2012-1062	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	109712	7 juin 2012	28 juin 2012	
PEGASE				
PRESIDENT	Monsieur Gérard GONINET			
SIEGE	AIX EN PROVENCE CEDEX 4			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créée en 2006 à l'initiative d'acteurs régionaux de l'industrie aéronautique et spatiale (Eurocopter, Dassault, Areva TA, Thalès, Université Paul Cézanne... etc.), l'association a été labellisée PRIDES en 2007. Elle met à disposition de ses adhérents des leviers d'actions permettant la concrétisation de projets dans sa filière			
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Créée en 2006, l'association PEGASE rassemble aujourd'hui 221 acteurs dont 140 entreprises qui concentre 18 000 emplois de la filière aéronautique et spatiale dans la Région PACA; Eurocopter, Thales, Dassault, Areva comptent parmi les principaux donneurs d'ordre de cette association. L'association sollicite le soutien de la CPA pour le budget de la gouvernance axé sur 4 actions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'émergence de projets d'innovation, ➤ La construction de projets d'innovation ➤ Le développement du réseau pour faire de la région PACA une référence européenne d'applications aérospatiales, ➤ Le management général de la gouvernance 			
AUTRES PARTENAIRES	ETAT, CR PACA, CG 05, 06, 13, 83, 84, CASA COGA, NCA, MPM, TPM, OUEST PROVENCE			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	1 134 000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	30 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	30 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	2,65 %	
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	1 140 000 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	30 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	2,63%	
OBSERVATIONS	MPM et TPM allouent 35 000 €			
MOYENS HUMAINS	9 CDI + 1 CDD			
LOCAUX	200 m ² ; loyer = 42 000 € - charges = 10 000 €			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				oui

LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	oui



Budget de l'organisme
Budget prévisionnel 2012
GOUVERNANCE

DEPENSES en euros HT	2012	RESSOURCES en euros HT	2012
Achats d'études	460 000	Union européenne	
Achat de matériel	15 000	État	
Locations	62 000	Ministère de la Défense	300 000
Frais postaux et télécommunication	21 000	Directote	0
Sous traitance	10 000	Région	
Rémunération d'intermédiaires	157 000	SIBDE	250 000
Déplacements, missions et réception	86 000	Département	
Publicité, communication	17 000		
Charges de personnel	306 000	05	0
		06	15 000
		13	15 000
		83	20 000
		84	20 000
		Total départements	70 000
		Autre collectivité	
		Agglo Salon	30 000
		CASA	15 000
		COGA	15 000
		CPA	30 000
		NCA	20 000
		Ouest Provence	25 000
		MPM	20 000
		ITPM	15 000
		Total autre collectivité	170 000
		Partenaire privé CDC	0
		Autres produits de gestion courante	344 000
		Prestations sur projets et contrats croissance	254 000
		Cotisations	90 000
TOTAL des CHARGES	1 134 000	TOTAL DES PRODUITS	1 134 000
Contribution en nature (quote part)	236 000	Contribution en nature (quote-part)	236 000
TOTAL	1 370 000	TOTAL	1 370 000

Martine Gadillo, Trésorière de l'Association

Gérard Gouinat, Président de l'Association

Pour le représentant légal et par délégation,

J-Yves LONGERIE, Directeur Général

DOSSIER N°	2012-0	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N		7 juin 2012	28 juin 2012	
AIX MARSEILLE UNIVERSITE – A.M.U. (anciennement UNIVERSITE PAUL CEZANNE)				
PRESIDENT	Monsieur Yvon BERLAND			
SIEGE	AIX EN PROVENCE CEDEX			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Formation Recherche			
OBJET DE LA DEMANDE	L'université met en place un DESU (Diplôme d'Etudes Supérieures d'Université) intitulé "Devenir Entrepreneur" qui a pour objet de sensibiliser à l'entrepreneuriat, les étudiants en formation initiale comme les adultes en reprise d'étude mais également aux professionnels oeuvrant dans le développement économique; cette formation d'une durée de 6 mois (160 h) est mise en place dès janvier 2012. Cette formation coûte 650 € en formation initiale, 1 500 € en formation continue.			
AUTRES PARTENAIRES	CAISSE DES DEPOTS = 10 000 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	63 000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	25 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	15 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	23,81 %	
MONTANT DE LA TRESORERIE		RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	0 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	0 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	0,00%	
OBSERVATIONS				
MOYENS HUMAINS	8 enseignants/chercheurs			
LOCAUX	Université Paul Cézanne			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099) Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				oui

L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	oui

DEMANDE DU DESU

DEVU du / CA du 22 11 2011

ANNEXE FINANCIERE

RECETTES		DEPENSES	
Intitulé du diplôme : "DEVENIR ENTREPRENEUR" : « de la sensibilisation à l'entrepreneuriat au développement de la création d'activités et de reprise d'entreprises »		Coût des heures de formation (taux horaire x nombre d'heures) incluant charges	
Frais d'inscription (préciser droit par personne et nombre attendu)	650 euros x 20 = 13000 euros		80 CM et 530 TD = 670 HTD soit 34540 euros
Frais de formation continue (... € x n) (sans prestation additionnelle spécifique)		Charges de personnel (administratif et technique)	6400 euros
Frais de formation continue (... € x n) (avec prestations additionnelles spécifiques)	1500 euros x 10 = 15000 euros	Frais de fonctionnement (reprographie, téléphone,...)	11830 euros
		Coûts d'infrastructure (*)	3630 euros
		Coûts d'infrastructure (*)	3600 euros locaux en espéranto pour le coaching
Autres (préciser)	25000	Autres (préciser)	3000 euros
	10000		
	63000 euros	TOTAL	63000 euros

(*) : La base à prendre en compte est de 50 €/m² pour une formation de 300 heures. Le coût est à évaluer en proportion des surfaces occupées et du nombre d'heures de formation.

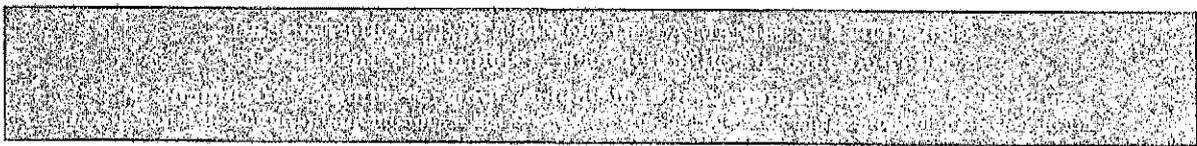
Exemple : une formation de 450 heures occupant une salle de 40 m² génère un coût annuel d'infrastructure de (50x40x450):500=1800 euros.

(**) : Le principe de calcul reste le même que pour les locaux UPCAM, les coûts de base étant les suivants (pour une formation de 500 heures) :

Immeuble Le Praesidium (CEIF) : 202,34 €/m² Immeuble Le Praesidium (PURA) : 161,30 €/m²

DOSSIER N° 2012-146-147-148	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N 103995	7 juin 2012	28 juin 2012	
CLUB D'AFFAIRES FRANCO-ALLEMAND DE PROVENCE			
PRESIDENT	Monsieur Jean-Jacques BRETON		
SIEGE	AIX EN PROVENCE		
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créée en 1993, l'association a pour but de faciliter et de soutenir les relations entre les acteurs économiques français et allemands.		
OBJET DE LA DEMANDE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Séminaire franco-allemand Biomasse et Biogaz : ce séminaire s'inscrit dans un cycle annuel de conférences. Il a pour objectif de développer la coopération avec la collaboration du pôle de compétitivité "Capénergies" et des clusters allemands spécialisés dans cette thématique, Ce séminaire aura lieu à la Technopôle de l'Arbois. CAFAP et Capénergies ont signé une convention de partenariat. (budget = 26 500, subvention = 4 000) 2. conférence économique franco-allemande : cette conférence permettra d'observer les différences dans la gestion de la crise économique en France et en Allemagne. Cette confrontation devrait permettre de mettre en lumière les modèles qui fonctionnent de chaque côté. L'évènement est prévu en Pays d'Aix mais le lieu précis reste à déterminer, (budget = 18 200 ; subvention : 4 000 €) 3. plateforme "Allemagne" : ateliers destinés à favoriser le rapprochement des deux pays et faciliter l'implantation de sociétés françaises en Allemagne et vice versa. Les partenaires français sont PAD, CCIMP, UPE 13, ... (budget = 20 800, subvention 2 000) 		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA (20 000 €) - CG 13 (10 000 €)		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2012	65 500 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	10 000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	8 000 € <ol style="list-style-type: none"> 1. : 3 000 € 2. : 3 000 € 3. : 2 000 € 	TAUX GLOBAL DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	6,25 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	14 499 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	54 400 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	8 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	14,71 %
OBSERVATIONS	Fin 2011, le CR PACA a attribué une subvention de 5 000 €, et le CG 13 une subvention de 1 981 €		
MOYENS HUMAINS	1 CDI		
LOCAUX	36 m ² mis à disposition par la mairie d'Aix-en-Provence		
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010			

L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	Oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	Oui

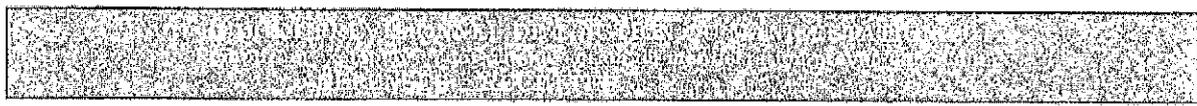


* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

2012_001166

Date de mise en œuvre prévue	Dernier trimestre 2012
Lieu(x) de réalisation	Techropède de l'Environnement Adieu - Médit.
Contenus et objectifs de l'action	Séminaire France-Allemand "Biométrie + Biogaz"
Public(s) ciblé(s)	Professionnels du secteur - privés + institutionnels
Nombre de participants / exposants	10
Nombre de spectateurs / visiteurs	150
Durée de l'action	1 jour seminaire 1/2 jour visite installation
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

de
la
Fian



CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Resources propres	
Achats	500	Vente	
Prestations de services	1000	Autres produits	
Matières et fournitures	2000	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	1600		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	300	Etat (à détailler)	
		Région (s)	
	 PACA	7000
		Département (s)	
	 Pas de Calais	4000
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	4000
Honoraires	2000	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	4000	Fonds Européens	3000
Déplacements, missions	2500	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		8500
Charges de personnel			
Salaires bruts	6500		
Charges sociales	2100		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	3000		
TOTAL CHARGES :	26500	TOTAL PRODUITS :	26500

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	1000	Bénévolat	2000
Mise à disposition (biens & prestations)	3000	Prestations en nature	2000
Personnel bénévole	2000	Dons en nature	2000
Total des contributions volontaires	6000	Total des contributions volontaires	6000



DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

2012 - 00147

Date de mise en œuvre prévue	Début 2 ^{ème} trimestre 2012
Lieu(x) de réalisation	Fit-en-Provence du Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Conférence économique franco-allemande
Public(s) ciblé(s)	Professionnels et Institutionnels
Nombre de participants / exposants + visiteurs	100 à 150 personnes
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Après-midi + soirée
Entrées payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : 20,00 €)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : 20,00 €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DEPENSES = RECETTES Ne pas oublier les unités d'ouvrages

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	300	Vente	
Prestations de services	5000	Autres produits	
Matières et fournitures	2000	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	1000		
Entretien	500	Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
	 PACA	8000
		Département (s)	
	 Bouches du Rhône	3000
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	4000
Honoraires	5000	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	1000	Fonds Européens	
Déplacements, missions	500	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
	 Sponsors privés	3200
Charges de personnel			
Salaires bruts	1750		
Charges sociales	650		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	500		
TOTAL CHARGES	18200	TOTAL PRODUITS	18200

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	Bénévolat	2000
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature	500
Personnel bénévole	Dons en nature	
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires	2500

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de représente % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / total des produits) x 100

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée en ce lieu.
 L'exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
 Le total des montants demandés de l'OPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service. 2012_00168

Date de mise en œuvre prévue	Tout au long de l'année 2012 et au-delà
Lieu(x) de réalisation	Pays d'Aix et surtout Aix-en-Provence, PACA
Contenus et objectifs de l'action	Plateforme Allemagne
Public(s) ciblé(s)	Écoles françaises locales et allemandes
Nombre de participants / exposants	100
Nombre de spectateurs / visiteurs	500
Durée de l'action	1 an reconductible si résultats concluants
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée€)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription€)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation au cours de l'année.
DÉPENSES - REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	500	Vente	
Prestations de services	1000	Autres produits	2800
Matières et fournitures	2000	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	500		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	300	Etat (à détailler)	
	 P.F.A.	3000
		Région (s)	
	 PACA	5000
		Département (s)	
	 Bouches du Rhône	3000
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	2000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	3000		
Déplacements, missions	5000	Fonds Européens	
	800	Emplois Aïdés (ex CNASBA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
	 Sponsors	5000
Charges de personnel			
Salaires bruts	5000		
Charges sociales	2200		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	500		
TOTAL CHARGES :	20800	TOTAL PRODUITS :	20800

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	2000
Mise à disposition (biens & prestations)	1000	Prestations en nature	1000
Personnel bénévole	2000	Dons en nature	
Total des contributions volontaires	3000	Total des contributions volontaires	3000

Obligatoire
 Le total des montants demandés de l'OPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

DOSSIER N°	2012-927	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	3740	7 juin 2012	28 juin 2012	
INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON ENVIRONMENTAL ISSUES				
PRESIDENT	Monsieur Christian STOFFAES			
SIEGE	AIX EN PROVENCE			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Depuis 1996, l'ICREI et la Faculté d'Economie Appliquée de l'Université Paul Cézanne organisent tous les 2 ans une conférence internationale analysant la contribution des droits de propriété et des instruments économiques aux politiques environnementales sur un thème donné.			
OBJET DE LA DEMANDE	Cette année la 9ème conférence internationale portera sur les "Droits de propriété, économie et Environnement" sur le thème "Ressources Agricoles et Forestières" les 21, 22 et 23 juin 2012 à l'Université Paul Cézanne.			
AUTRES PARTENAIRES	ETAT, CR PACA, CG 13			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	67 000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	4 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	1 200 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	1,80 €	
MONTANT DE LA TRESORERIE	12 124 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	50 900 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	1 200 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	2,36%	
OBSERVATIONS	Inscriptions payantes : 250 €			
MOYENS HUMAINS				
LOCAUX	Université Paul Cézanne			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				Oui et non
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				oui

L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	oui

DESCRIPTION DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012

à compléter et compléter pas de détail en l'absence de loi

L'eventualité à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
des totaux des montants demandés à l'OPAC de la région de direction prévisionnels de l'année

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	21-23 Juin 2012
Lieu(x) de réalisation	Le Village des Arts
Contenus et objectifs de l'action	Conférence internationale
Public(s) ciblé(s)	Les professionnels de la culture
Nombre de participants / exposants	50
Nombre de spectateurs / visiteurs	250
Durée de l'action	3 jours
Entrées payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée €)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription 250,00 €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012

à compléter et compléter pas de détail en l'absence de loi

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	8000
Achats		Vente	Droit
Prestations de services		Autres produits	Journalistes
Matières et fournitures	2000	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	23000	Etat (à détailler)	15000
		Région (s)	10000
		Département (s)	10000
		Commune (s)	4000
Autres Services extérieurs		Organismes sociaux (à détailler)	
Honoraires	5000	Fonds Européens	1000
Publicité		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Déplacements, missions	16000	Autres recettes attendues (à détailler)	
Publicité - Edition	7000		
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	5000		
TOTAL CHARGES	67000	TOTAL PRODUITS	67000
Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	15000
Mise à disposition (biens & prestations)	6000	Prestations en nature	5000
Personnel bénévole	10000	Dons en nature	
Total des contributions volontaires	16000	Total des contributions volontaires	15000

Obligatoire

Le Service Prévisionnel de l'Action ou Manifestation 2012 est à compléter et compléter pas de détail en l'absence de loi

DOSSIER N°	2012-975	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	6311	7 juin 2012	28 juin 2012	
ASSOCIATION POUR LA LIBERTE ECONOMIQUE ET LE PROGRES SOCIAL				
PRESIDENT	Monsieur Jacques GARELLO			
SIEGE	PARIS			
OBJET STATUTAIRE ET ANNEE DE CREATION	Créée en 1966, cette association a pour but la réflexion sur la relation de liberté économique et de progrès social.			
OBJET DE LA DEMANDE	Depuis 1978, chaque année, des intellectuels du monde entier se retrouvent à Aix en Provence à l'occasion de l'Université d'Été de la Nouvelle Économie. Elle rassemble économistes, juristes, historiens. De nombreux étudiants et universitaires étrangers viennent à Aix pour participer à ces journées. Cette année la 33ème Université d'Été se déroulera du 26 au 29 août et aura pour thème "Libre Echange et Progrès Social".			
AUTRES PARTENAIRES	COMMUNE D'AIX = 5 000 € SOLLICITES			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	44 900 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	10 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	22,28%	
MONTANT DE LA TRESORERIE		RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	41 120 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	24,32%	
OBSERVATIONS				
MOYENS HUMAINS	1 CDI			
LOCAUX	75 m ² à Paris : loyer = 41 000 € + charges = 4 000 €			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT CEUVRE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				oui

L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	26-29 août 2012
Lieu(x) de réalisation	Université Paul-Cézanne
Contenus et objectifs de l'action	
Public(s) ciblé(s)	Tout public
Nombre de participants / exposants	Environ 30 conférenciers (Universitaires)
Nombre de spectateurs / visiteurs	Environ 200 visiteurs
Durée de l'action	3 jours
Entrées payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes / Etudiants	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.

DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente / Inscriptions	14 200,00
Prestations de services	2 930,00	Autres produits / Bénéficiaires	3 700,00
Matières et fournitures	1 600,00	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	7 200,00		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	360,00	Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	5 000,00
Autres Services extérieurs		Communes des Pays d'Aix	10 000,00
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	1 200,00	Fonds Européens	
Déplacements, missions	600,00	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts		JREF	5 000,00
Charges sociales		Cost Amoues	1 000,00
Autres charges de personnel		L. Légitis	3 000,00
Autres frais généraux	4 040,00		
TOTAL CHARGES	44 900,00	TOTAL PRODUITS	44 900,00

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

Le subside non demandé à la CPA doit être inscrit en dépenses et doit être égal au total des produits moins contributions volontaires et autres montants en nature.

CONVENTIONS :

- CAPENERGIES

- PEGASE

CONVENTION D'OBJECTIFS 2012 **CPA/CAPENERGIES**

Entre

La **Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix** (CPA), Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40868 – 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Représentée par son Président en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI ou son Vice-président en charge du développement économique et de coordination des actions de développement des zones d'activités, dûment habilité à signer les présentes par délibération N° 2012-B..... du Bureau Communautaire du 28 juin 2012

D'une part,

Et

L'Association dénommée **CAPENERGIES** déclarée à la Préfecture de Marseille sous le n° W131001690

Représentée par son Président Madame Anne-Marie COLOMBIER

D'autre part,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,
- VU la délibération n° 2003-A312 du Conseil Communautaire réuni le 12 décembre 2003 mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subvention,
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n°2000-321,
- VU la délibération n°2010-A099 du Conseil de Communauté réuni le 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,
- VU la délibération n° 2012-B.....du Bureau Communautaire du 28 juin 2012 relative à la politique de subvention en faveur des associations et organismes à caractère économique,
- VU la demande de l'association,

Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subvention mise en place par la CPA en faveur des acteurs associatifs qui contribuent au développement économique de son territoire.

Article 1. Objet de l'Association

L'association a pour objet :

- d'assurer la gouvernance du Pôle de Compétitivité Capénergies
- de gérer l'interface entre les membres de l'association et l'Etat,
- de gérer l'interface entre les membres de l'association et les structures publiques régionales,
- de réunir les acteurs de l'industrie, de la formation et de la recherche ainsi que les partenaires publics des régions PACA, Corse et des régions associées au sein d'une

même instance représentative ayant pour objectif de promouvoir les énergies non génératrices de gaz à effet de serre à travers les neuf domaines suivants :

- maîtrise de la demande en énergie,
- solaire,
- éolien,
- hydraulique, énergies de la mer, géothermie,
- biomasse, bioénergies,
- hydrogène, stockage de l'énergie, vecteurs énergétiques,
- couplage et intégration des systèmes énergétiques,
- fusion thermonucléaire,
- fission nucléaire.

Article 2. Objet de la Convention

La présente convention a pour objet d'établir un cadre contractuel entre la CPA et **CAPENERGIES** et de fixer les obligations respectives des deux parties.

Article 3. Durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature ou au 1^{er} janvier de l'exercice au titre duquel la subvention est accordée et expirera dans tous les cas au plus tard au 31 décembre de l'exercice, soit un terme au 31 décembre 2012.

Article 4. Objet de la subvention

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engage à soutenir financièrement **CAPENERGIES** pour la réalisation des projets dont cette dernière a pris l'initiative.

Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention qui viendra abonder le budget prévisionnel des rencontres programmées pour l'année 2012.

En contrepartie, **CAPENERGIES** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces rencontres.

Article 5. Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de 60 000 euros a été attribuée à **CAPENERGIES** pour l'année 2012, par délibération N° 2012-B..... du Bureau Communautaire du 28 juin 2012

Article 6. Modalités de versement de la subvention

En application de la délibération 2003-A312 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2003, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

Le règlement s'effectue en deux versements :

- Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total (€) sera versé à l'association à la date de signature de la convention
- Le règlement du solde interviendra sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :
 - 1/ pour les subventions de fonctionnement global :
 - un courrier d'appel de versement du solde,
 - le rapport d'activités intermédiaire arrêté à la date de la demande,

- les états comptables (compte de résultat détaillé, bilan détaillé et annexes) du dernier exercice publié, signés par le président et le trésorier et le rapport du commissaire au compte s'il y a lieu.

2/ pour les subventions au titre d'une action ou d'une manifestation :

- mêmes documents plus le compte-rendu financier de l'action ou de la manifestation

3/ pour les subventions d'investissement :

- mêmes documents plus les factures acquittées et/ou pro forma des équipements financés.

L'association ne peut se prévaloir d'un volume de dépenses plus important que prévu au budget prévisionnel pour demander à la CPA de réévaluer le montant de la subvention.

Si la subvention n'a pu être justifiée, soit dans sa totalité, soit partiellement en raison d'une impossibilité de réaliser les actions prévues ou d'une diminution du volume des charges, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses justifiées.

Article 7. Domiciliation des paiements

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix seront effectués au compte ouvert à la BNP PARIBAS AIX-EN-PROVENCE, sous le n° 00010304420.

Article 8. Conditions d'utilisation

8.1. Obligations de suivi.

L'association signataire s'engage à :

- ⇒ fournir à la Communauté du Pays d'Aix sur simple demande, un rapport sur les activités subventionnées, les supports de communication et extraits de presse, un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention, les comptes du dernier exercice clôturé, tout document susceptible de justifier le bien fondé de l'aide dont elle a bénéficié,
- ⇒ lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une opération déterminée : produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention,
- ⇒ nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant lorsque le montant de la subvention reçue de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités locales excède un montant annuel de 153 000 €,
- ⇒ accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,
- ⇒ ne pas redistribuer, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres,
- ⇒ reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

8.2. Affichage

L'Association s'engage à :

- ⇒ apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix de préférence en bas à droite, sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 4 de la présente convention, selon les prescriptions de la charte graphique de la CPA (Direction de la Communication et Relations Publiques, tél. : 04.42.93.85.54).
- ⇒ faire valoir la participation de la CPA dans l'ensemble de sa production de communication.

⇒ Toute demande d'intervention écrite de la Communauté du Pays d'Aix émanant de l'association doit être faite au minimum quinze jours à l'avance.

Article 9. Responsabilité

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra, à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la CPA

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'Association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

Article 10. Résiliation de la Convention

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 2, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux articles 6 et 7, la CPA se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le montant de la subvention restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.

L'association qui souhaite cesser ses activités, abandonner son projet ou modifier son objet tel que défini à l'article 1^{er}, doit demander la résiliation de la convention.

Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention ou son exécution, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de MARSEILLE territorialement compétent.

Fait à Aix en Provence, le

En 3 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix,

*En vertu de la délibération n° N° 2012-B.....
du Bureau Communautaire du 28 juin 2012*

Le Président ou son Vice-président en charge
du développement économique et de
coordination des actions de développement
des zones d'activités

Pour l'Association CAPENERGIES
Le Président

CONVENTION D'OBJECTIFS 2012 CPA/PEGASE

Entre

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, CPA, Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40 868 à 13 626 Aix-en-Provence Cedex 01, représentée par son Président Madame Maryse JOISSAINS MASINI ou son Vice-président en charge du développement économique et de coordination des actions de développement des zones d'activités, agissant en vertu de la délibération n° 2012-B..... du Bureau Communautaire du 28 juin 2012.

d'une part

Et

L'Association dénommée « PEGASE PACA », déclarée à la Préfecture des Bouches-du-Rhône en date du 23 mai 2006 et représentée par son Président, Monsieur Gérard GONINET

d'autre part,

- VU la décision n°2007_A444 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007 approuvant un modèle de convention financière spécifique aux pôles de compétitivité,
- VU la délibération n° 2010-A099 du Conseil de Communauté réuni le 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,,
- VU le contrat de performance 2009-2011 signé entre le Pôle et ses partenaires institutionnels,
- VU la demande de l'association,
- VU la délibération n° 2012-B..... octroyant une subvention de 30.000 € à l'association « PEGASE PACA ».

Préambule

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a mis en place une politique d'accompagnement des pôles de compétitivité ayant un impact significatif sur la vie économique et la structuration des filières d'excellence sur le territoire. Fédérant les acteurs industriels et académiques, ces pôles génèrent en effet une activité « recherche et développement » importante et favorisent la création d'emplois et de richesse.

Les actions menées par les associations de gouvernance soutenues par la CPA doivent s'articuler autour de plusieurs démarches :

- Structuration de la filière et mise en réseau des acteurs à l'échelle du territoire (acteurs industriels et académiques, PME et grands groupes, acteurs institutionnels et académiques...),
- animation du réseau,
- actions de formation et de sensibilisation proposées aux adhérents,
- programmes de sensibilisation des PME,
- organisation de réunions et de conférences thématiques,

- actions de lobbying et de communication,
- missions à l'international,
- élaboration et labellisation de projets de R&D collaboratifs,
- ingénierie financière.

Article 1. Objet de l'Association

L'association « PEGASE PACA » porte la gouvernance du PRIDES et du Pôle de compétitivité Pégase.

Elle s'est fixée pour mission de fédérer les acteurs clefs (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation) impliqués dans le développement de technologies et produits novateurs à la croisée de trois champs de compétence, l'aéronautique, le spatial et la défense.

L'action de l'association porte notamment sur les filières industrielles identifiées comme prioritaire, à savoir : le drone, le dirigeable, l'hélicoptère, l'aviation verte et le spatial.

Article 2. Objet de la Convention

La présente convention a pour objet d'établir un cadre contractuel entre la C.P.A. et l'association « PEGASE PACA » et d'en fixer les conditions ainsi que les obligations respectives des deux parties.

Article 3. Durée de la Convention.

La présente convention prend effet à compter de sa signature ou au 1^{er} janvier de l'exercice au titre duquel elle est accordée et expire au 31 décembre de l'exercice.

Article 4. Objet de la subvention

La C.P.A. s'engage à soutenir financièrement l'association « PEGASE PACA » pour la réalisation de projets dont elle a l'initiative.

Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention qui viendra abonder son budget global de fonctionnement de l'année 2011.

En contrepartie, l'association « PEGASE PACA » s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation du programme d'actions établi pour l'année 2011.

Article 5. Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de 30 000 euros a été attribuée à **PEGASE PACA** pour l'année 2012, par délibération N° 2012-B..... du Bureau Communautaire du 28 juin 2012

Article 6. Modalités de versement de la subvention

En application de la délibération 2003-A312 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2003, et des règles mises en place par la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion, les modalités de versement sont les suivantes.

Le règlement s'effectue en deux versements :

Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total sera versé à l'association à la date de signature de la convention.

Le règlement du solde interviendra sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :

1/ pour les subventions de fonctionnement global :

- un courrier d'appel de versement du solde,
- le rapport d'activités intermédiaire arrêté à la date de la demande,
- les états comptables (compte de résultat détaillé, bilan détaillé et annexes) du dernier exercice publié, signés par le président et le trésorier et le rapport du commissaire au compte s'il y a lieu ;

2/ pour les subventions au titre d'une action ou d'une manifestation :

- mêmes documents plus le compte-rendu financier de l'action ou de la manifestation.

L'association ne peut se prévaloir d'un volume de dépenses plus important que prévu au budget prévisionnel pour demander à la CPA de réévaluer le montant de la subvention.

Si la subvention n'a pu être justifiée, soit dans sa totalité, soit partiellement en raison d'une impossibilité de réaliser les actions prévues ou d'une diminution du volume des charges, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses justifiées.

Article 7. Domiciliation des paiements

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix seront effectués sur le compte de l'association ouvert au Crédit Coopératif sous le n° 41020016192.

Article 8. Conditions d'utilisation

8.1. Engagement de l'association

L'association s'engage à faire de la Communauté du Pays d'Aix un partenaire actif du pôle et de son devenir en :

- l'invitant aux différents comités de pilotage et réunions des financeurs du pôle afin de l'informer régulièrement de l'état d'avancement de ses projets.
- l'associant aux différentes manifestations (colloques, conférences, salons...) organisées par le pôle.
- lui fournissant régulièrement les données nécessaires à l'appréciation de ses activités par les élus communautaires (adhérents en Pays d'Aix, projets labellisés, financeurs mobilisés, projets financés impliquant des entreprises du Pays d'Aix...).

Elle s'engage à impliquer les PME et TPE qui constituent l'essentiel du tissu économique du Pays d'Aix dans les actions et les projets de R&D portés par le pôle de compétitivité «PEGASE PACA ».

8.2. Obligations de communication

L'association signataire s'engage à :

- Apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix, de préférence en bas à droite, sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article de la présente convention, selon les prescriptions de la charte graphique de la CPA (Direction de la Communication et Relations Publiques, tél. : 04.42.93.85.54) ;
- Faire valoir la participation de la CPA dans l'ensemble de sa production de communication.
- Toute demande d'intervention écrite de la Communauté du Pays d'Aix émanant de l'association doit être faite au minimum quinze jours à l'avance.

8.3. Obligations de suivi

L'association signataire s'engage à :

- fournir à la Communauté du Pays d'Aix sur simple demande, un rapport sur les activités subventionnées, les supports de communication et extraits de presse, un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention, les comptes du dernier exercice clôturé, tout document susceptible de justifier le bien fondé de l'aide dont elle a bénéficié ;
- lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une opération déterminée : produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention ;
- nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant lorsque le montant de la subvention reçue de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités locales excède un montant annuel de 153 000 €,
- accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet , ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,
- ne pas redistribuer sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de la subvention pour subventionner d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres,
- reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

Article 9. Responsabilité

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra, à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la C.P.A. Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'Association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

Article 10. Résiliation de la Convention

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 4, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux article 8, la C.P.A. se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le

montant de l'aide restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.

L'association qui souhaite cesser ses activités, abandonner son projet ou modifier son objet tel que défini dans l'article 1^{er}, doit demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de la perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

Fait à Aix en Provence, le.....en 3 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix,

*En vertu de la délibération n° 201-B.....du Bureau
Communautaire du 28 juin 2012*

Le Président ou son Vice-président en charge du
développement économique et de coordination des
actions de développement des zones d'activités

Pour l'Association PEGASE
Le Président

Signature et tampon

OBJET : Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique pour l'année 2012

Ne prend pas part au vote : PIZOT Roger

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAÏNS MASINI



02 JUL. 2012